



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 28 février 2005

CDL-EL(2005)001syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

avec l'assistance de
LA COMMISSION EUROPEENNE

**DEUXIÈME CONFÉRENCE EUROPÉENNE
DES ADMINISTRATIONS ÉLECTORALES**

Strasbourg, 10 – 11 février 2005

Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, salle 8 (2^e étage)

CARNET DE BORD

La Commission de Venise avec l'assistance de la Commission européenne a organisé la Deuxième conférence européenne des administrations électorales, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, les 10 et 11 février 2005.

Depuis sa création, la Commission de Venise est très active dans le domaine du droit électoral. Cependant, c'est la première fois que la Commission organise une activité réunissant des représentants des autorités nationales ainsi que différentes organisations internationales spécialisées en matière électorale.

Le principal but de cette réunion était de discuter du problème de la participation des électeurs pendant les élections, de l'impact des nouvelles technologies sur la participation des citoyens dans le processus électoral ainsi que d'explorer les différents systèmes électoraux et expériences de plusieurs administrations et organismes électoraux nationaux.

Des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de Chypre, de la France, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, du Portugal, de la Suède, de la Suisse, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont participé à la conférence. Ont également participé à cet événement des représentants du Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, ainsi que d'organisations telles que l'ACEEEO (Association d'administrateurs d'élections d'Europe centrale et orientale), l'IFES (Fondation internationale des systèmes électoraux), l'IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale), l'OSCE/BIDDH (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe/Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme) et l'Institut fédéral électoral (IFE, Mexique).

Des rapports furent présentés par les conférenciers suivants : M. Gabriel O'DUFFY, Département de l'environnement, du patrimoine et des autorités locales (Irlande) ; M. Domingos MAGALHAES, Directeur des services, Secrétariat technique en matière de procédures électorales (Portugal) ; M. Peter PACZOLAY, Chef adjoint, Cabinet du Président de la République de Hongrie, Membre du Conseil des élections démocratiques ; M. Mate RADICS, ACEEEO ; le Professeur Richard SINNOTT, Département de la politique et Institut pour l'étude du changement social, University College de Dublin (Irlande) ; Mme Maria GRATSCHEW, IDEA ; M. Thomas M. BUCHSBAUM, Ministère fédéral des affaires étrangères (Autriche) ; M. Stephan De MUL, Service public fédéral intérieur (Belgique) ; Mme Kristina LEMON, Autorité électorale (Suède) ; M. Carlos NAVARRO FIERRO, Unité des affaires internationales, Institut fédéral électoral (Mexique) et Mme Nicola SCHMIDT, IFES Ltd (Royaume-Uni).

Les rapports et discussions des sessions ont été suivis par une présentation de la base de données 'VOTA' de la Commission de Venise.¹

¹ *Base de données des législations électorales des pays coopérant avec la Commission de Venise,*
<http://venice.coe.int/vota>.

Après un échange de vues fructueux, les participants se sont mis d'accord sur les points suivants:

- 1) Demander à la Commission de Venise :
 - D'organiser avec les pays participants des réunions annuelles des administrations électorales;
 - De mettre en place et de maintenir un forum de discussion par internet destiné aux seuls représentants des administrations électorales et des organisations intergouvernementales;
- 2) Inviter les institutions participantes à offrir des propositions de sujets pour la prochaine conférence sur la base de sujets adoptés lors de la conférence;
- 3) Etendre les invitations à participer aux prochaines activités des administrations électorales aux autres pays membres du Conseil de l'Europe;
- 4) Contribuer à la mise à jour régulière de la législation pour la base de données 'VOTA' de la Commission de Venise;
- 5) Encourager les pays participants à aider et contribuer aux différents projets de recherche dans le domaine électoral conduits par les organisations internationales et les instituts de recherche. (comme par exemple, le projet de recherche sur la participation électorale présenté par le Professeur Sinnott, University College Dublin, Irlande).

Les textes des rapports de cette conférence seront publiés par la Commission de Venise.